

TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Année scolaire 2015-2016



ÉDITO

Depuis la rentrée 2014, plusieurs rencontres avec les enseignants, les parents d'élèves et tous les acteurs de la communauté éducative, nous ont permis de choisir collectivement le mode d'organisation des rythmes scolaires.

Ainsi, la Ville propose de regrouper sur une demi-journée par semaine, les 3 heures de temps d'activités de loisirs périscolaires (TAP). Ce choix permet d'être ambitieux sur la qualité des activités proposées aux enfants et de maintenir les horaires actuels d'ouverture et de fermeture des écoles.

Par ailleurs, cette année encore, malgré un budget contraint, la Ville reconduit le principe de la **gratuité** afin de garantir l'accès de tous les enfants Villetaneusiens.

Carinne Juste,
Maire de Villetaneuse

Mode d'emploi

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires portée par l'Etat, les enfants ont classe désormais le mercredi matin et peuvent bénéficier des temps d'activités de loisirs périscolaires (TAP) une demi-journée par semaine. Les TAP sont gratuits et ouverts à tous, cependant des règles d'inscription et de présence sont obligatoires.

- L'inscription administrative est obligatoire :
 - elle est réalisée sur rendez-vous, en mairie, en même temps que l'inscription à la restauration scolaire, aux centres de loisirs...

- Il est possible de s'inscrire à l'année, ou à chaque cycle.
- le service enseignement est à votre disposition pour plus d'information.

• La présence toutes les semaines est impérative. Les ateliers s'articulent autour de sept séances ou plus entre chaque période de vacances. Ceux-ci sont organisés sur la base d'un projet pédagogique qui prend en compte la progression des enfants. La présence aux 7 séances du cycle est donc impérative. Au-delà de 2 absences injustifiées au cours d'un cycle, l'enfant ne pourra être inscrit au cycle suivant.

CONTACTS

Mairie de Villetaneuse : 01 49 40 76 07

www.mairie-villetaneuse.fr



LES EMPLOIS DU TEMPS



Année scolaire 2015-2016

Emploi du temps Groupe Langevin-Vallès et école Henri-Wallon

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
11h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
13h	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Restauration Centre de loisirs	Restauration scolaire	Restauration scolaire
16h	ECOLE	TAP gratuit	CENTRE DE LOISIRS	ECOLE	ECOLE
17h30 18h30	ÉTUDE jusqu'à 17h30 Accueil du soir jusqu'à 18h30	ÉTUDE jusqu'à 17h30 Accueil du soir jusqu'à 18h30		ÉTUDE jusqu'à 17h30 Accueil du soir jusqu'à 18h30	ÉTUDE jusqu'à 17h30 Accueil du soir jusqu'à 18h30

DÉFINITIONS

TAP / Temps d'Accueil Périscolaire : accueil des enfants en dehors du temps scolaire pour des activités spécialisées et de loisirs.

Accueil de loisirs (*) / La municipalité propose pour les enfants des écoles maternelles et de CP et CE1, un accueil le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h à 18h30 assuré par des animateurs. Un goûter est servi aux enfants de maternelle. La facturation est basée sur un forfait hebdomadaire.

Étude (*) / Dans chaque école élémentaire, la Ville propose une étude dirigée de 16h à 17h30, encadrée par des enseignants et/ou des étudiants. La tarification est basée sur un forfait mensuel. Il est aussi possible d'acheter des tickets prépayés à l'unité en mairie.

(*) Les enfants de CP et CE1 peuvent rejoindre l'accueil du soir après l'heure d'étude.

Emploi du temps écoles Jean-Baptiste-Clément et Anne-Frank

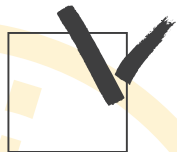
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Restauration Centre de loisirs	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h	ECOLE	ECOLE	CENTRE DE LOISIRS	TAP gratuit	ECOLE
16h	ÉTUDE jusqu'à 17h30	ÉTUDE jusqu'à 17h30		ÉTUDE jusqu'à 17h30	ÉTUDE jusqu'à 17h30
17h30 18h30	Accueil du soir jusqu'à 18h30	Accueil du soir jusqu'à 18h30		Accueil du soir jusqu'à 18h30	Accueil du soir jusqu'à 18h30

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
11h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Restauration Centre de loisirs	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h	ECOLE	ECOLE	CENTRE DE LOISIRS	ECOLE	TAP gratuit
16h	ÉTUDE jusqu'à 17h30	ÉTUDE jusqu'à 17h30		ÉTUDE jusqu'à 17h30	ÉTUDE jusqu'à 17h30
17h30 18h30	Accueil du soir jusqu'à 18h30	Accueil du soir jusqu'à 18h30		Accueil du soir jusqu'à 18h30	Accueil du soir jusqu'à 18h30

Emploi du temps écoles Jules-Verne, et Jacqueline-Quatremaire

ORGANISATION DES TAP SPÉCIALISÉS (EN ÉLÉMENTAIRE)

Le détail de chaque activité
vous sera communiqué en début de cycle.



Commune de
Villetaneuse

	CYCLE 1 DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE 2015	CYCLE 2 DU 2 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2015	CYCLE 3 DU 4 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2016	CYCLE 4 DU 7 MARS AU 15 AVRIL 2016	CYCLE 5 DU 2 MAI AU 5 JUILLET 2016
CP	Atelier créatif	Sciences et techniques	Citoyenneté	Culture	Sport
CE 1	Sciences et techniques	Citoyenneté	Culture	Sport	Atelier créatif
CE 2	Citoyenneté	Culture	Sport	Atelier créatif	Sciences et techniques
CM 1	Culture	Sport	Atelier créatif	Sciences et techniques	Citoyenneté
CM 2	Sport	Atelier créatif	Sciences et techniques	Citoyenneté	Culture

CONTACTS

Mairie de Villetaneuse

Service Enseignement : 01 49 40 76 07

www.mairie-villetaneuse.fr